



Laurence KLEIN



Katty SAHUC



Xavier MATTEI



Jean Marie BOLE



Laetitia TOMASI



Ratiba FENIRA



Yannick KIEFFER

## POURQUOI SUD NE SIGNE PAS LE NOUVEL ACCORD D'INTÉRESSEMENT / PARTICIPATION



La direction présente son nouvel accord d'intéressement-participation comme une avancée grâce à une enveloppe globale en hausse. Mais cette hausse n'est qu'un écran de fumée. Elle masque en réalité un recul et une aggravation des inégalités entre salariés.

Jusqu'à aujourd'hui, l'enveloppe était répartie à parts égales : 50 % selon la rémunération annuelle et 50 % selon le temps de présence. Le nouvel accord modifie profondément cet équilibre en passant à 60 % selon la rémunération et seulement 40 % selon le temps de présence. Ce changement n'est pas neutre : plus la part liée au salaire augmente, plus les salariés aux rémunérations les plus faibles sont pénalisés.

La direction met en avant une moyenne flatteuse, mais cette moyenne cache des manques à gagner bien réels. À partir du niveau 10, les montants augmentent fortement, tandis que les niveaux inférieurs stagnent. Les PCP5, par exemple, ne gagnent que 36 € en moyenne, quand d'autres catégories profitent largement du nouveau mode de calcul. Et rappelons-le : les directeurs, qui bénéficient déjà des rémunérations les plus élevées, profitent eux aussi de l'intéressement-participation.

La justification avancée par la direction serait que les cadres sont moins bien payés dans notre caisse que dans d'autres. Très bien. Mais s'il s'agit d'augmenter les cadres, il existe de nombreux moyens de le faire sans pénaliser les autres catégories.

**Modifier un accord collectif pour prendre aux petits et donner aux gros n'est ni juste ni acceptable.**

SUD reste fidèle à sa ligne : nous ne signerons jamais un accord qui fait perdre de l'argent à qui que ce soit. L'intéressement doit rester un outil de solidarité, pas un mécanisme qui creuse les écarts et renforce les inégalités.

Nous aurions voulu un accord réellement équitable, qui ne pénalise aucune catégorie et qui respecte l'esprit même de l'intéressement : partager la richesse produite par tous, au bénéfice de tous.

**SUD ne signera pas cet accord injuste.**

Les élus SUD de PCA sont à votre écoute :

- Laurence KLEIN - 06 14 22 80 64 - laurenceklein@neuf.fr
- Xavier MATTEI - 06 09 32 34 63 - xmattei@gmail.com
- Katty SAHUC - 06 27 19 13 77 - katty.sahuc@gmail.com
- Jean Marie BOLE - jean-marie.irp-bole@ca-pca.fr
- Ratiba FENIRA - 06 64 50 98 40 - ratiba.irp-fenira@ca-pca.fr
- Laetitia TOMASI - 06 14 22 55 69 - laetitiatomasi@hotmail.com
- Yannick KIEFFER - yannick.irp-kieffer@ca-pca.fr

[syndicatsudpca@gmail.com](mailto:syndicatsudpca@gmail.com)

<https://www.sudcam.fr/region/provence-alpes-cote-dazur/>  
<https://www.facebook.com/SyndicatSUDPCA>

